

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°18 du 11 septembre 2006 - 1 page

Pomme de Terre

Mildiou

Situation sanitaire

Les conditions climatiques ont été très favorables au mildiou. Les symptômes sont réapparus en parcelle à partir du milieu du mois d'août. On observe également des symptômes sur tubercules depuis début septembre.
La situation de cette fin de campagne est délicate. La vigilance doit être sans faille jusqu'à la récolte.

Prévisions

Une génération supplémentaire a été enregistrée tout au long de la semaine passée. Les sorties de taches vont s'échelonner à partir de ce début de semaine. Les potentiels de sporulation sont très élevés sur la totalité des postes climatiques.
Même si les prévisions météorologiques s'annoncent encore sèches pour le début de semaine, les rosées matinales importantes maintiennent le risque à un niveau élevé.

Préconisations

➢ **Tous secteurs confondus :**

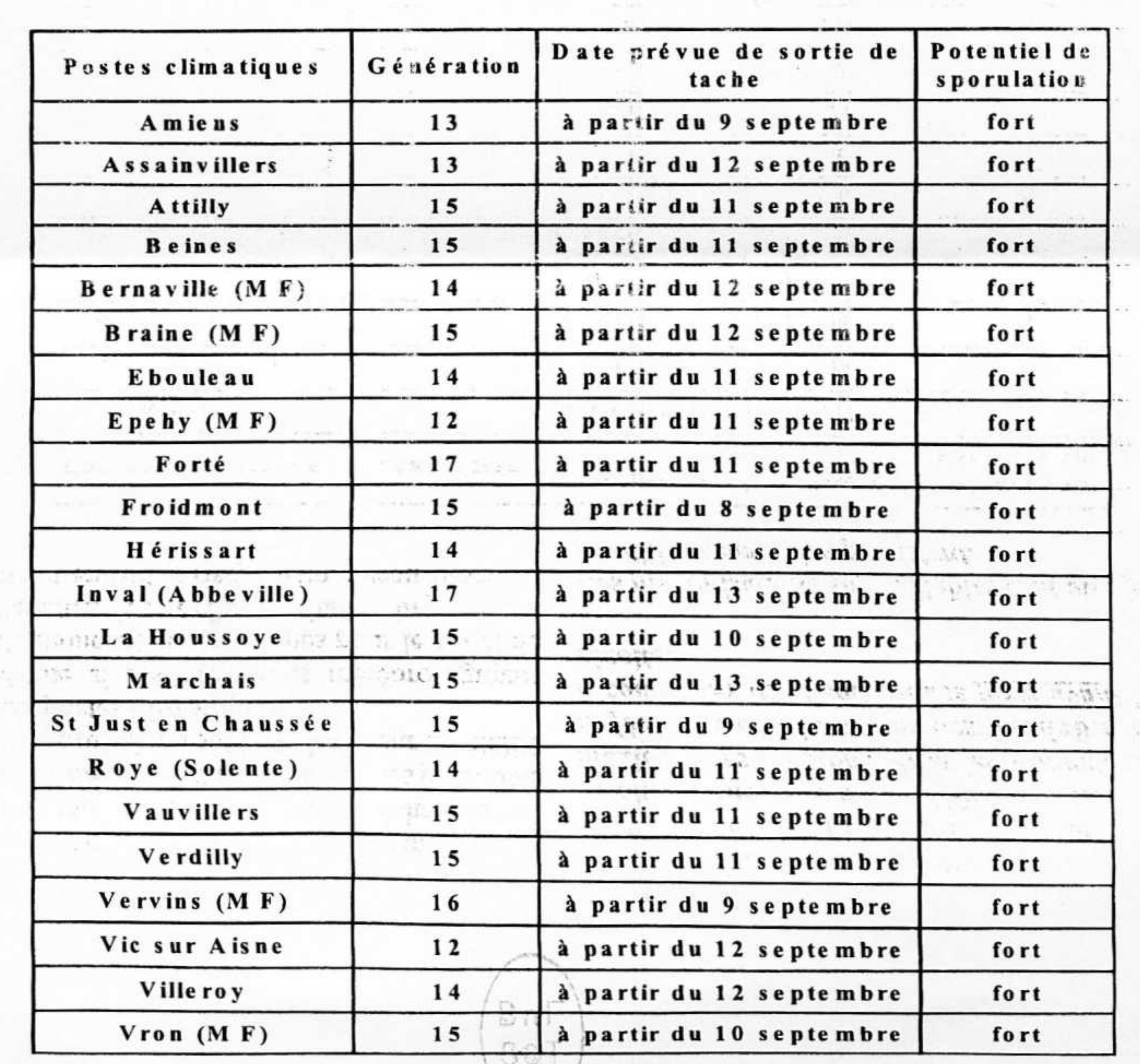
Quelle que soit la variété et le secteur, les parcelles doivent être protégées en fin de persistance d'action du fongicide.

Rappelons qu'il est nécessaire de maintenir la protection fongicide jusqu'à la destruction complète de la végétation. Elle doit être soignée avant et après le défanage pour pouvoir obtenir des tubercules sains. L'utilisation de produits à action anti-sporulante est recommandée.

Le broyage des fanes est en général à proscrire en cas de mildiou déclaré en parcelle. Il risque en effet de disséminer la maladie à toute la récolte. Dans ce cas, le défanage reste la meilleure des solutions. Pour les producteurs de fécules, il est néanmoins possible de broyer à conditions qu'il soit réalisé juste avant la récolte.

Ces préconisations sont valables tant que les conditions actuelles persistent.

MILDIOU: Risque élevé. Maintenir la protection



Postes climatiques	Génération	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	13	à partir du 9 septembre	fort
Assainvillers	13	à partir du 12 septembre	fort
Attilly	15	à partir du 11 septembre	fort
Beines	15	à partir du 11 septembre	fort
Bernaville (M F)	14	à partir du 12 septembre	fort
Braine (M F)	15	à partir du 12 septembre	fort
Ebouleau	14	à partir du 11 septembre	fort
Epehy (M F)	12	à partir du 11 septembre	fort
Forté	17	à partir du 11 septembre	fort
Froidmont	15	à partir du 8 septembre	fort
Hérissart	14	à partir du 11 septembre	fort
Inval (Abbeville)	17	à partir du 13 septembre	fort
La Houssoye	15	à partir du 10 septembre	fort
Marchais	15	à partir du 13 septembre	fort
St Just en Chaussée	15	à partir du 9 septembre	fort
Roye (Solente)	14	à partir du 11 septembre	fort
Vauvillers	15	à partir du 11 septembre	fort
Verdilly	15	à partir du 11 septembre	fort
Vervins (M F)	16	à partir du 9 septembre	fort
Vic sur Aisne	12	à partir du 12 septembre	fort
Villeroy	14	à partir du 12 septembre	fort
Vron (M F)	15	à partir du 10 septembre	fort

Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 65 €
Tarif Fax 61 €
Tarif E-mail 58 €